

Quelle(s) ambition(s) pour le service civique ?

Le 4 février 2009 à Paris¹, des centaines de jeunes en service volontaire réunis à l'initiative de grandes associations demanderont au Président de la République et au Haut Commissaire à la Jeunesse, Martin Hirsch de reconnaître leur engagement et de développer le service civique des jeunes en France.

La CPCA réaffirme son statut de partenaire incontournable du déploiement du service civique volontaire au sein du monde associatif. **La CPCA souhaite donc être partie prenante de la concertation avec le gouvernement** sur cette réforme annoncée par le Président de la République et dont les termes ont été présentés par le rapport de la Mission présidée par Luc FERRY en septembre 2008.

Que pensent les 10 000 jeunes volontaires de leur expérience ? Que leur a-t-elle apporté ?

La conférence permanente des coordinations associatives a réalisé avec l'institut CSA une consultation exclusive auprès des jeunes volontaires et présentera à cette occasion les résultats sur ce qu'ils pensent du dispositif actuel et de son éventuelle réforme.

La conférence permanente des coordinations associatives, instance représentative du mouvement associatif organisé en France, soutient cette initiative et veut rappeler à cette occasion certains éléments de sa position pour une réforme du dispositif :

- **Plus ambitieux** : le service civique volontaire doit être pleinement et massivement développé dans notre pays à l'instar d'autres pays dans le monde ; il doit être indemnisé et nécessite de fait un investissement public important (400 millions d'euros en année pleine pour 60 000 volontaires) ;
- **Plus clair** : cette réforme implique une clarification législative des volontariats en France, notamment par le biais d'une loi cadre ; son caractère volontaire doit être articulé à une mission d'intérêt général exercée dans le secteur non marchand ;
- **Plus utile** : l'engagement volontaire doit être privilégié dans le cadre de mission longue de plusieurs mois à temps plein ;
- **Plus formateur** : l'engagement volontaire, à tout âge, doit être valorisé dans le parcours individuel en termes de compétences professionnelles et/ou diplômantes (VAE notamment).

Communiqué de presse - 02 février 2009

¹ « service civique : le moment d'agir ! » : le mercredi 4 février de 10h à 13h au Théâtre des Nouveautés, 24 boulevard Poissonnière, Paris 9^{ème}, Métro Grands boulevards

La CPCA organise un déjeuner de presse le 12 février 2009 et présentera à cette occasion l'ensemble des enjeux de la politique associative contributifs d'une nouvelle relance économique et sociale.

Contact Presse : Erik Lavarde, CPCA, 28 place Saint-Georges, 01 40 36 80 10, <http://cpca.asso.fr>

La Conférence Permanente des Coordinations Associatives (CPCA) est l'instance où se rassemblent les différentes structures sectorielles et affinitaires représentatives des divers domaines de l'activité associative. Elle est un lieu d'interlocution politique indépendant qui travaille à une reconnaissance pleine et entière des valeurs et intérêts du monde associatif dans la société française. La CPCA regroupe aujourd'hui 16 coordinations associatives structurées nationalement, représentant près de 700 fédérations soit plus de 500 000 associations en France